

## APPEL À CANDIDATURE RÉSIDENCE VOYONS VOIR VITROLLES

QUARTIERS DES ARCADES - VITROLLES (13)
AVRIL / MAI 2024

### DATES CLÉS Lancement de l'appel à candidature :

23 novembre 2023

Deadline appel à projet :

10 janvier 2024 minuit Annonce fin janvier 2024

### **PÉRIODE**

Avril - Mai 2024 - 2 mois (consécutifs)

### **RESTITUTION**

Samedi 8 juin 2024

## BOURSE DE RESIDENCE : 5000 €

INFOS/CONTACT VOYONS VOIR residence@voyonsvoir.org www.voyonsvoir.art

Les candidatures sont à envoyer à : residence@voyonsvoir.org

Réception des candidatures jusqu'au : 10 janvier 2024 minuit

### Si la nature reprend ses droits...

Afin de soutenir la création artistique et sa diffusion dans des espaces habituellement non dédiés à l'art, Voyons voir art contemporain et territoire, l'Ecole municipale d'arts plastiques Georges Lapierre et la commune de Vitrolles, proposent une résidence de création in situ, pour une artiste plasticien.ne professionnel.le.

Il s'agit de créer une rencontre entre un.e artiste et la Ville, ses habitants, son histoire, sa géographie, et son identité. D'une durée de 2 mois, cette résidence s'inscrit dans une approche renouvelée du quartier des arcades à Vitrolles, en phase de végétalisation. L'artiste y déploiera un projet collaboratif avec les habitants afin d'interroger le territoire, en redécouvrir son histoire et celle de ses habitants et d'imaginer ensemble une œuvre dans l'espace public en lien avec l'idée d'une nature qui reprend ses droits. Le projet devra alimenter une réflexion sur la place du végétal et de la nature en ville et associer le cinéma Les lumières et la librairie Quartiers Libres. Une journée d'actions et de restitution aura lieu le samedi 8 juin 2024.

### **LES ATTENTES DU PROJET:**

- Inscription dans une démarche éco-responsable, dans le choix des matériaux, des formes et du propos
- Questionner la place de la nature et du vivant en centre urbain
- Valorisation du réemploi ou/et du recyclage ou des matériaux bruts
- Favoriser l'utilisation du végétal et du minéral
- Prise en compte des enjeux liés à l'espace public
- Attention portée au cadre de vie des habitant.e.s
- Créer les passerelles avec le Cinéma «Les lumières» et la librairie
- «Quartiers libres», opérateurs culturels du quartier des arcades
- Collaboration avec une entreprise vitrollaise (le cas échéant)
- Mener le projet en collaboration avec les habitant.es du quartier des arcades

### L'ARTISTE DEVRA TRAVAILLER AVEC :

- Les publics scolaires
- Les habitant.es
- Les espaces verts
- L'entreprise (le cas échéant)
- L'école d'art plastiques Georges Lapierre

# APPEL À CANDIDATURE

### RÉSIDENCE VOYONS VOIR À VITROLLES





#### **CONDITIONS ET RESSOURCES:**

- Hébergement à Vitrolles
- Bourse de résidence 5000 €
- Prise en charge forfaitaire des déplacements
- Mise en relation avec l'entreprise, le cas échéant

### **CALENDIER:**

Résidence de deux mois consécutifs Avril et mai 2024 Disponibilités jusqu'au 8 juin pour restitution

### **SÉLECTION & CONDITIONS**

Les artistes ou collectifs d'artistes intéressé.e.s sont invité.e.s à envoyer leur candidature en motivant l'intérêt de cette résidence dans leur parcours professionnel.

L'artiste ou collectifs doit être inscrit.e.s à l'Urssaf limousin ou être en capacité d'emettre une facture avec un numéro SIRET.

### MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir :

- Une note d'intention de deux pages maximum présentant la démarche artistique en lien avec le contexte vitrollais et la thématique proposée
- Un Curriculum Vitae et un dossier artistique, comprenant un texte de démarche artistique et une sélection de projets et/ou de travaux en lien avec la thématique du présent appel à projets (visuels et légendes).

### **ENVOI**

Les dossiers doivent être nommés comme suit : Nom/VITROLLES/date Idem dans l'objet du mail Ce projet de résidence artistique, de recherche et de création, s'inscrit dans une démarche municipale, engagée autour de l'amélioration du cadre de vie des habitantes et des habitants du quartier des Arcades à Vitrolles. Il concourt à valoriser l'existant et à en connaître l'histoire, tout en imaginant une oeuvre dans l'espace public, impliquant la participation des habitant.es dans son processus de création...







Dispositif: Permis de vegetaliser https://www.vitrolles13.fr/permisdevegetaliser/

Pour toutes informations complémentaires : residence@voyonsvoir.org